

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 15 janvier 2025

Les douaniers de Mulhouse saisissent 67 spécimens paléontologiques dans un véhicule circulant vers Strasbourg

Les douaniers de la brigade de surveillance de 3 frontières (41) ont intercepté début décembre, près de 200 fossiles dissimulés dans des caisses à bord d'un véhicule en provenance de Belfort. A l'issue des analyses, 67 spécimens s'avèrent être des biens paléontologiques.



En contrôle sur la RN 83, en direction de Strasbourg, les douaniers décident d'inspecter une voiture utilitaire qui semble très chargée. Les deux retraités à bord déclarent venir d'une bourse aux minéraux à Belfort. L'examen du véhicule permet la découverte de près de 200 fossiles que les agents prélèvent et transmettent pour analyse à un expert paléontologue de l'Université de Strasbourg auprès de la DRAC Grand-Est.

Celui-ci confirme, pour 67 spécimens, qu'il s'agit de biens paléontologiques : ammonites, fossiles de plantes, poissons, oursins, rostrés d'animaux et trilobites, des périodes Paléozoïque, Mésozoïque et Cénozoïque, datés de plusieurs centaines de millions d'années. Ces objets sont soumis à justificatifs d'importation, de détention, et de circulation que le couple ne peut présenter. Les douaniers procèdent donc à leur saisie.

Echangés via des réseaux sociaux de collectionneurs et/ou revendeurs, ce type de biens peuvent également s'échanger dans des bourses aux fossiles et sur des plateformes de vente en ligne.

Les 67 spécimens saisis, originaires de différents pays (Maroc, Niger, Madagascar, Brésil, Liban et États-Unis), pour certains rares, pourraient être remis à l'université de Strasbourg auprès du département des collections paléontologiques. Le cas échéant, certains spécimens permettront de sensibiliser le public aux enjeux éthiques, culturels et environnementaux que peut soulever la commercialisation d'un patrimoine universel (allant parfois jusqu'au pillage et à la destruction de sites paléontologiques).

Dans le cadre de leur mission de lutte contre le trafic de biens culturels, les services douaniers ont réalisé en 2023, 43 constatations ayant permis la saisie de 23 320 articles.

Les objets archéologiques et les biens anciens (hors monnaies), principalement issus de l'Antiquité gréco-romaine, représentent la majorité des infractions constatées, suivis des livres anciens, manuscrits, lettres. Les monnaies anciennes représentent une part importante des saisies, puis viennent les tableaux, peintures et dessins. Les autres objets de fraude témoignent également de la grande variété des biens saisis par la douane : biens archéologiques et paléontologiques, art statuaire, incunables, mobilier ...

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

- [L'album photos :](#)

<https://www.flickr.com/gp/douanefrance/HC5661yU5R>

- [Vidéo sur Douane Tv :](#)

<https://we.tl/t-UOGofvUVhX>

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : [DOUANE FRANÇAISE](#)

Contact presse :

Direction régionale des douanes de Mulhouse : Paolo Tomasino : 09 70 27 78 12

Service de presse de la douane : Tél : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714
presse@douane.finances.gouv.fr